

Formation sur la protection pénale de l'enfant

Le ministère de la justice a organisé cette semaine (lundi) un atelier de formation sur le code de protection pénale de l'enfant. Cette session de formation qui intervient quelques semaines après la sortie du code de protection pénale pour enfants bénéficie de l'appui de l'UNICEF et de l'ONG "Terre des Hommes".

Cette manifestation qui rentre dans le cadre général de la réforme de la justice doit conduire à la mise en chantier d'une justice juvénile pour "permettre à la Mauritanie de

se doter d'un arsenal juridique et institutionnel de nature à garantir une justice conforme à la personnalité des enfants," a déclaré le ministre de la Justice, maître Mahfoudh Ould Bettah, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'atelier.

Pour Souleymane Diallo, représentant résident de l'UNICEF, l'adoption du nouveau code et la réforme de la justice en général vont permettre au pays de se mettre au niveau des normes internationales en matière de protection de droits des enfants "une justice juvénile adaptée aux normes internationales prévues par la Convention des Droits de l'Enfant (CDE)".